

## Créer des commissions municipales ouvertes

Le projet de créer des **commissions extra-municipales** que nous préférons appeler **commissions ouvertes** s'inscrit plus largement dans l'idée que devant la crise de la démocratie représentative et devant l'urgence climatique et environnemental, nous devons renforcer l'implication et la participation des habitants à la gestion de la cité pour qu'il soit réellement acteur de la vie communale et acteur de la transition écologique.

Ce projet se revendique d'une **démocratie ouverte** qui selon le *manifeste pour une démocratie ouverte*, est un système de gouvernance et un mode d'organisation démocratique de la société qui :

- Garantit la transparence des choix politiques et l'intégrité des décideurs
- Permet la participation de tous aux prises de décisions communes
- Accroît le pouvoir d'agir des citoyens, les logiques collaboratives et pair à pair dans l'action publique et d'intérêt général.

Sources : <https://www.democratieouverte.org/manifeste-pour-une-democratie-ouverte/>

Ainsi, Une démocratie ouverte est complémentaire d'une démocratie représentative, dont elle cherche à améliorer le fonctionnement d'une collectivité par plus de transparence, de participation et de collaboration entre ses membres.

### Qu'est-ce qu'une commission extra-municipale ?

Sources : <https://www.frequencecommune.fr/lundis-en-commun/pourquoi-et-comment-creeer-des-commissions-extra-municipales/>

Les commissions extra-municipales ont pour objectif d'associer les citoyen·ne·s à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale. Elles leur permettent de s'informer sur les affaires de la commune, d'entretenir le dialogue avec leurs élu·e·s, de faire des propositions et d'émettre des avis sur les affaires communales.

La mise en place de commissions ouvertes (appelés autrement **conseil participatif**)

suppose selon Joe Spiegel un **changement de conception du rôle de l'élu**

« il ne sera plus le décideur administratif : il sera l'animateur d'un territoire, d'un processus de décision, l'activateur du pouvoir d'agir des citoyens »

*“L'enjeu démocratique est de mettre une démocratie de représentation au service d'une démocratie vivante qui décide.”*

Cette approche sous-tend qu'il « n'y a pas de transition écologique sans transition démocratique. Les territoires sont des lieux d'excellence pour croiser et mettre en action l'intelligence de tous les acteurs de la transition écologique : les habitants, les élus, les experts, les organisations syndicales, les associations, les entreprises »

Il est important que ces instances participatives puissent s'inspirer à la fois de la mesure 28 et la mesure 29 du Pacte pour la transition <https://www.pacte-transition.org/#welcome>

#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements

#29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatique

Toujours selon Spiegel, Pour qu'une instance démocratique soit décisive, il faut :

1. Que l'instance s'inscrive dans un **enjeu global** afin de discerner l'essentiel. Par exemple pour la transition écologique : comment lutter contre le dérèglement climatique et la destruction de la biodiversité là, ici et maintenant, comment mobiliser le territoire dans toutes ses composantes pour être au rendez-vous digne des générations futures.
2. Que les élus du territoire adoptent un minimum de **positions** :
  - Affirmer le primat du sens au début de chaque séquence : **l'horizon n'est pas l'agenda électoral mais bien le temps long** des transformations personnelles et collectives pour honorer nos responsabilités vis à vis du climat. Pour cela, affirmer des étapes à franchir ;
  - Avoir l'**approche systémique de l'agenda 21** ;
  - L'**échelle de l'intercommunalité** est très importante car c'est l'échelle du territoire vécu (déchets, habitat, aménagement du territoire, mobilité etc). « Je fais, tu fais, nous faisons » : qui de l'agglomération, qui de la commune, qui des entreprises, qui des citoyens. Il n'y a pas de pacte écologique réussi sans un pacte civique qu'on élabore ensemble sur le territoire.
  - Il faut que cette instance s'inscrive dans une **volonté politique sans faille** pour ne pas qu'elle soit un gadget, un pot de peinture ou un simple slogan. L'instance participative ne peut être qu'un élément annexe. Il faut qu'en amont d'une instance démocratique il y ait une réelle volonté d'écoute et de respect des dynamiques de l'aval qui sont l'engagement citoyen. Les élus doivent considérer comme décisif ce que propose l'instance participative.
  - **Créer une vraie culture climatique** : le projet ne doit pas être qu'une administration, il faut l'animer, lui donner du sens, une âme, mobiliser les habitants pour éviter que le plan climat soit une cerise sur le gâteau alors qu'il faut qu'il soit la pâte du gâteau avec la mobilisation de la démocratie au cœur de ces processus

**Jo Spiegel, pour résumer :**

- *Attention à ne pas créer des gadgets : une commission extra-municipale (ou conseil participatif) doit être placée au cœur d'un dispositif pour être réellement décisive ;*
- *Créer cette vitalité démocratique s'inscrit dans le temps long, au delà du mandat ;*
- *Le rôle des élus et les interactions avec les acteurs du territoire sont à redéfinir ;*
- *Le lien et la répartition des responsabilités entre interco-communes-habitants est très important ,*
- *La commission extra-municipale doit servir à relier les politiques publiques, relier le global au local, relier citoyens aux élus, les acteurs économiques aux acteurs sociaux et aux acteurs de l'environnement.*
- *Elle est l'indicateur d'une vitalité démocratique exigeante, interactive, édifiante et en capacité à passer du « je » responsable vers le « nous » collectif pour préparer la planète de demain.*

*« Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts et qui se fixe comme modalité d'analyser ces contradictions à part égales, de délibérer pour arriver à une décision éclairée de ces différents points de vues. » Paul Ricœur.*

## **Comment faire fonctionner les commissions ouvertes ?**

1. Rappeler les grands principes de la démocratie ouverte
2. Reprendre la charte des commissions ouvertes
3. Construire avec les participants un cadre définissant le mode de fonctionnement des commissions ouvertes
4. Rappeler les objectifs et les sujets de cette commission
5. **En s'inspirant de la démarche de Saillans, créer des groupes action-projet : qui permettent la mise en œuvre des sujets décidés en commissions thématiques**

Une assemblée n'est pas là pour se mettre d'accord mais pour arbitrer sur la base des points de vue différents. Une démocratie est une démocratie où il y a du conflit car on invite sur chacun des sujets des gens qui ne pensent pas pareil. C'est ce chemin là et l'arbitrage qui en découle qui pour moi fait acte de démocratie

“On est dans un pays où on se plaint à s'opposer les uns aux autres. Quand on est dans une démarche de démocratie de construction, on relie. Le discours du tout citoyen débouche sur du populisme. Le tout élu débouche sur de l'autocratie. Le tout expert débouche sur de la technocratie. Le tout organisation débouche sur le corporatisme. Ce sont autant de maladies infantiles de la démocratie. Si on veut en sortir il faut mettre les gens autour de la table avec beaucoup d'humilité et beaucoup d'écoute.” (Jo Spiegel)

Philippe Martin (2024)